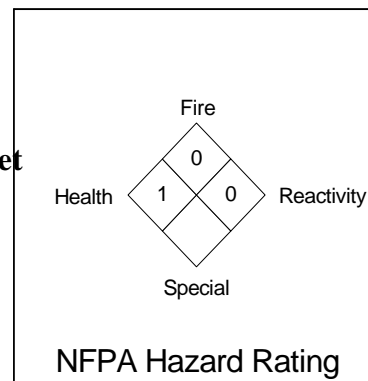


**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE LA
COMPAGNIE****Nom du produit****4000 thru 4999 CPVC
Composés sous forme de pastilles et
de poudre : Toutes couleurs****Date d'effet**

9 juin 2011

SynonymesComposé Chlorure de polyvinyle chloré, composé homopolymère
chloréthylène chloré**Formule chimique** $(C_2H_4Cl)_n$ plus additifs fonctionnels**Nom et Numéro CAS**

Sans objet (mélange)

**Nom du fabricant et
adresse**Georgia Gulf Chemicals and Vinyls, LLC
PVC Compound Division
210 Industrial Dr. North
Madison, MS, USA 39110**Numéro de téléphone d'urgence**Pour les urgences de transport :
CHEMTREC (800) 424-9300
Pour toutes les autres urgences : (225) 685-2500.**Contact MSDS**Corporate Health & Safety Department
P.O. Box 629
Plaquemine, LA 70765-0629
Numéro de téléphone (225) 298-2640responsiblecare@ggc.com

**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****2. COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVES AUX
INGRÉDIENTS**

Composant	Numéro CAS	Poids Total %
Résine de chlorure de polyvinyle chloré	68648-82-8	>30%
Organotine ou Calcium-zinc	Mélange	<5%
Additifs propriétaires	Mélange	<70%

3. IDENTIFICATION DES RISQUES**MESURES DE PRÉCAUTION**

Attention : Si les procédures adéquates de traitement des composés du CPVC ne sont pas respectées, des émanations et des vapeurs de traitement peuvent se dégager à des températures élevées. La présence de ces émanations ou vapeurs peut entraîner un certain niveau d'exposition. En outre, la composition de ces émanations ou vapeurs peut varier considérablement selon les procédures de traitement individuelles et les matériaux utilisés. Les personnes chargées du traitement doivent déterminer par elles-mêmes l'équipement et les procédures appropriés pour l'opération à effectuer.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Principales voies d'exposition : Inhalation d'émissions de traitement pendant les périodes de température élevée.

Yeux : Les émanations ou vapeurs émises au cours des traitements impliquant des températures élevées peuvent provoquer une irritation des yeux. La poussière résultant de la manipulation de la poudre peut être irritante pour les yeux.

Contact avec la peau : Les émanations ou vapeurs émises pendant les traitements impliquant des températures élevées peuvent provoquer une irritation de la peau. La poussière résultant de la manipulation de la poudre peut être irritante pour la peau.

Absorption par la peau : Cette matière se présente initialement sous la forme d'une pastille sèche et solide ou d'une poudre ; aucune absorption ne doit normalement survenir sous cette forme initiale. Les vapeurs ou émanations émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être absorbées par la peau à des doses très faibles.

Ingestion : Légèrement toxique en cas d'ingestion. Sous forme de poudre, elle peut se disperser dans l'air pendant la manipulation, entraînant potentiellement une ingestion accidentelle. Les vapeurs ou émanations émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être ingérées à des doses très faibles. Une ventilation adéquate doit être prévue.

Inhalation : Sous forme de poudre, elle peut se disperser dans l'air pendant la manipulation, entraînant potentiellement une exposition par inhalation. Les vapeurs ou émanations émises au cours des processus impliquant des températures élevées peuvent être inhalées si la ventilation est inadéquate.

Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

3. IDENTIFICATION DES RISQUES (suite)

CLASSEMENT DES RISQUES

Effets aigus :

La poussière associée à la manipulation de poudre de CPVC ainsi que les émanations ou vapeurs dégagées par la poudre et les pastilles de CPVC à des températures élevées peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et les voies respiratoires si la ventilation est inadéquate.

Effets chroniques :

Une exposition chronique aux émanations et vapeurs des matières plastiques chauffées ou décomposées thermiquement peut provoquer un syndrome similaire à l'asthme dû à l'inhalation des émanations ou vapeurs du traitement. L'irritation peut n'apparaître qu'après plusieurs heures. Les émanations ou vapeurs peuvent s'accumuler dans les locaux lors des procédures de fonctionnement normal impliquant des températures élevées. Une exposition à ces concentrations élevées, si les locaux ne sont pas correctement ventilés, peut entraîner des effets significatifs sur la santé.

Carcinogène :

L'IARC a déterminé qu'il n'existe pas de preuves concluantes quant au caractère cancérigène d'une résine de chlorure de polyvinyle aussi bien chez les animaux que chez l'être humain. L'évaluation globale du chlorure de polyvinyle se situe dans le Groupe 3, ce qui signifie qu'il n'est pas classable en tant que produit carcinogène (IARC. Vol. 19, 1979). Le chlorure de polyvinyle n'est pas répertorié en tant que produit carcinogène par les organismes OSHA, NIOSH, NTP, IARC ou EPA.

Certains pigments utilisés pour colorer des composés de CPVC peuvent contenir des métaux, lesquels, sous certaines formes chimiques, sont des produits carcinogènes soupçonnés ou confirmés. Ces métaux sont liés dans la structure cristalline du pigment, et à la connaissance du fournisseur, ne présentent pas un risque significatif pour la santé. En outre, les faibles niveaux de pigment utilisés dans les composés de pastilles de CPVC sont également liés entre eux dans la matrice de polymère et à notre connaissance, ne présentent pas de risque significatif pour la santé.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation

Aucun effet indésirable n'est prévu dans des conditions normales si la ventilation est adéquate. Toutefois, en cas d'exposition, sortir la victime à l'air frais. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

Contact avec la peau

Aucun effet indésirable n'est envisagé dans des conditions normales. Toutefois, en cas de dégagement d'émanations ou de vapeurs, laver soigneusement la peau à l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

Contact avec les yeux

En cas d'irritation oculaire, rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Ne pas se frotter les yeux. Si l'irritation persiste, demander un avis médical.

Ingestion

En cas d'ingestion, un vomissement peut être provoqué après dilution des fluides gastriques avec de l'eau ou du lait. Faire appel à un médecin pour d'autres conseils d'ordre médical.

**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

Température d'étincelle >730°F/387,8°C

Limites d'inflammabilité (% par Vol.)

Limite inférieure d'explosivité (LIE) Sans objet

Limite supérieure d'explosivité (LSE) Sans objet

Température d'auto-allumage Sans objet

Procédures de lutte contre l'incendie/Moyens de lutte contre l'incendie

Dioxyde de carbone ou eau.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

En cas d'incendie, une fumée dense peut se dégager. Sans une source de feu extérieure, normalement, les composés rigides de CPVC ne continuent pas de brûler après l'allumage. Le composé rigide de CPVC sous forme de poudre peut présenter un risque limité d'explosion de poussière lorsqu'il est mélangé à l'air, mais uniquement sous conditions particulières. Une source d'énergie conséquente est nécessaire à l'ignition. Évitez de disperser la poussière sous forme de nuages lors de l'extinction. Ne pas laisser l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie se déverser dans des rivières, des fleuves ou des lacs. L'eau peut recueillir du HCl et d'autres produits de combustion.

Voir la Section 10 pour plus d'informations.

Équipement de lutte contre l'incendie

Porter un équipement intégral, notamment un appareil de respiration indépendante à pression positive dans tout espace clos.

Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Protection des personnes

Éloigner le personnel non indispensable de la zone de dégagement. Porter un équipement de protection personnel approprié pendant les opérations de nettoyage.

Protection de l'environnement

Contenir les produits afin de prévenir toute contamination des sols et des eaux superficielles ou souterraines.

Nettoyage

Nettoyer les matières non contaminées et recycler dans le traitement. Nettoyer les éclaboussures de façon à ne pas disperser de poussière dans l'air. La zone d'éclaboussures pourra être lavée à l'eau. Placez les matières non utilisables dans un conteneur fermé et correctement étiqueté compatible avec le produit. Voir MSDS, Section 15 pour les informations réglementaires.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation en toute sécurité

Éviter le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler la poussière. Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Stocker en zone protégée sèche. Le personnel travaillant avec du polymère séché doit porter un équipement protecteur de la respiration.

Mesures de protection

Appliquer les méthodes de réduction de la génération de poussière.

Laver abondamment après manipulation. Le traitement à la résine de PVC peut entraîner l'émission de bas niveaux de chlorure de vinyle. À n'utiliser qu'en zones bien ventilées.

Mesures techniques

Précautions contre l'incendie et l'explosion

La poussière de PVC est capable de propager une explosion de poussière secondaire. Ce potentiel peut être réduit par un maintien en état propre, la protection de l'équipement de traitement contre la poussière, la prévention d'une accumulation de poussière sur les surfaces horizontales des têtes et l'élimination des sources d'ignition potentielles.

Éviter la chaleur, les étincelles et autres sources d'ignition. Utilisez un matériel conducteur relié correctement à la terre pour les circuits de raccordement et l'équipement.

Stockage

Stocker dans un lieu sec à l'écart de la lumière directe du soleil, de la chaleur et des matières incompatibles. Stocker à distance de la nourriture et des boissons. Refermez de manière étanche les conteneurs immédiatement après leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé et frais avec des gicleurs de grande capacité.

**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION
PERSONNELLE****Contrôles d'ingénierie**

Fournir une ventilation aspirante générale et/ou locale pour contrôler les niveaux d'émanation en les maintenant sous les directives d'exposition. Une bonne ventilation doit suffire dans la plupart des situations. La ventilation aspirante locale doit être conforme aux réglementations de l'OSHA et de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Industrial Ventilation - A Manual of Recommended Practice (Ventilation industrielle - Manuel des pratiques recommandées).

Protection respiratoire

Dans la plupart des situations, aucune protection respiratoire ne doit être nécessaire. Toutefois, en cas de formation de poussière, une protection respiratoire agréée par le NIOSH et répondant aux critères de la réglementation 29 CFR 1910.134 peut être nécessaire. Si le produit est surchauffé et commence à fondre, porter un appareil de respiration individuel à pression positive pour la protection respiratoire.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de sécurité. En cas de risque d'exposition à des particules, qui pourraient provoquer une lésion mécanique des yeux, porter des lunettes de protection chimique ou à la poussière.

Protection de la peau

Normalement, des vêtements propres doivent suffire. Toutefois, une protection de la peau répondant aux critères de la réglementation 29 CFR 1910.132 peut être nécessaire. En cas de contact avec de la poudre ou des pastilles de CPVC, laver la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Consignes d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le composé de CPVC. Il est recommandé de maintenir l'exposition sous les limites suivantes en ce qui concerne les particules non autrement répertoriées.

OSHA-PEL: 15 mg/M³ 8 hr-TWA (poussière totale)
 5 mg/M³ 8 hr-TWA (respirable)

La Conférence américaine de l'hygiéniste industriel gouvernemental (American Conference of Governmental Industrial Hygienist –ACGIH) a établi une valeur-seuil limite (TLV), basée sur une exposition TWA de 8 heures, d' 1 mg/m³ pour la fraction respirable. Cette TLV s'applique uniquement à la forme polymérisée du chlorure de vinyle et non au monomère du chlorure de vinyle.

Les éléments suivants peuvent être présents dans ce produit, mais ne devraient pas excéder les seuils d'exposition dans des conditions normales :

**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION
PERSONNELLE (suite)**

Substances chimiques	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Carbonate de calcium	15 mg/M ³ 8 hr-TWA (poussière totale) 5 mg/M ³ 8 hr-TWA (respirable)	10 mg/M ³ 8 hr-TWA
Noir de charbon	3,5 mg/M ³ 8 hr-TWA	3,5 mg/M ³ 8 hr-TWA
Dioxyde de titane	15 mg/M ³ 8 hr-TWA	10 mg/M ³ 8 hr-TWA (poussière totale)
Trioxyde d'antimoine	Sans Objet	0,5 mg/M ³ 8 hr-TWA
Composés d'arsenic	0,01 mg/M ³ 8 hr-TWA (organiques) 0,1 mg/M ³ 8 hr-TWA (inorganiques)	0,01 mg/M ³ 8 hr-TWA (élémentaire/inorganique)
Composés de chrome	0,5 mg/M ³ 8 hr-TWA (Cr II et Cr III)	0,5 mg/M ³ 8 hr-TWA (Métaux et Cr III)
Étain, composés organiques	0,1 mg/M ³ 8 hr-TWA	0,1 mg/M ³ 8 hr-TWA 0,2 mg/M ³ STEL
Chlorure d'hydrogène	5 ppm Plafond	2 ppm Plafond
Monomère de chlorure de vinyle	1,0 ppm 8 hr-TWA 5 ppm, pic d'exposition pour STEL 15 mn	1 ppm 8 hr-TWA

Des composants dangereux peuvent être libérés pendant les processus impliquant des températures élevées. Ces composants dépendent des conditions de traitement et doivent être vérifiés par le responsable du traitement.

Dans des conditions normales de traitement, on ne prévoit aucune exposition professionnelle au monomère de chlorure de vinyle excédant les seuils d'exposition établis pour ce produit. La limite établie par l'OSHA-PEL pour le chlorure de vinyle est de 1 ppm au-dessus d'une TWA de 8-hr. La limite établie par l'OSHA-STEL pour le chlorure de vinyle est de 5 ppm pour toute période de 15 minutes

La réglementation locale et régionale en termes de manipulation et de stockage des substances chimiques peut varier considérablement. La connaissance de ces réglementations et des autres règles et lois nationales et régionales appropriées ainsi que la consultation de l'autorité adéquate devrait fournir des indications quant au développement de procédures de manipulation adéquates et à la construction d'installations de stockage appropriées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Pastilles ou Poudre
Odeur	Inodore à odeur légère
Point d'ébullition, Point de fusion, Point de gel	Sans objet
Gravité spécifique (eau = 1,0)	1,25 - 1,60
Pression de la vapeur (en mm de mercure)	< 0,1
pH	Sans objet – Solide

Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE) PASTILLES ET POUDRE

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable

Polymérisation

La polymérisation dangereuse ne survient pas.

Conditions à éviter

Des températures instantanées supérieures à 420°F/215°C, un réchauffement prolongé à des températures de traitement, ou une coupure de cisaillement combinée à un réchauffement excessifs en cours de traitement peuvent générer des produits de décomposition dangereux.

Produits de décomposition dangereux

La surchauffe peut provoquer une dégradation thermique du composé de CPVC. Des émanations et vapeurs (notamment CO, CO₂, et HCl) peuvent se dégager au cours de cette dégradation thermique. Des émissions sont également possibles dans des conditions normales de fonctionnement et peuvent s'accumuler si les locaux ne sont pas correctement aérés.

Produits incompatibles

Les composés de chlorure de polyvinyle chloré ne doivent pas être mis en contact avec de l'acétal ou des copolymères d'acétal dans des équipements de traitement à haute température. Ces deux produits ne sont pas compatibles et **réagissent en provoquant une violente décomposition** lorsqu'ils sont mélangés dans certaines conditions de température et de pression.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations suivantes concernant le chlorure de polyvinyle sont extraites des bases de données du HSDB et du NTP.

Toxicité animale :

Orale :	Rat, TD _{LO}	210 gm/kg
Inhalation :	Souris, LC ₅₀	140 mg/M ³ /10M

TD_{LO} = La plus faible dose toxique chez une espèce donnée par une voie d'exposition donnée.

LC₅₀ = Une concentration létale pour 50% des animaux d'une espèce donnée par une voie d'exposition donnée.

Bien que le PVC soit généralement considéré être un polymère inerte, une exposition à la poussière de PVC a été signalée comme provoquer des changements des poumons chez des animaux et des humains, y compris une capacité respiratoire diminuée et une inflammation.

**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE****Risques pour l'environnement :**

Aquatique : Aucune donnée disponible

Biodégradation : Non biodégradable

Écotoxicité : En raison du poids moléculaire important de ce produit polymère, le transport de ce composé à travers les membranes biologiques est peu probable. Par conséquent, la probabilité d'une toxicité pour l'environnement ou d'une bioaccumulation dans les organismes est faible. Il convient de faire preuve de prudence pour empêcher la libération accidentelle de ce produit dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Informations relatives au traitement des déchets : Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ni dans l'eau. Toute mesure d'élimination doit être conforme à la législation locale, régionale et nationale (contacter l'agence de l'environnement pour obtenir les réglementations spécifiques en vigueur). La caractérisation des déchets et le respect de la législation en vigueur incombent au producteur des déchets.

14. INFORMATION DE TRANSPORT

Nom d'expédition correct	Chlorure de polyvinyle chloré
DOT - Classe de risque	Aucune
DOT - Numéro d'identification d'expédition	Aucune
DOT - Étiquetage	Aucun

**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****15. INFORMATION RÉGULATOIRE**

Les informations réglementaires ne se veulent pas exhaustives. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer du respect de la législation nationale, régionale ou provinciale ou locale.

SARA Titre III**Section 302 et 304 de la Loi ; Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355)**

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>TPQ (livres)</u>	<u>RQ (livres)</u>
Aucune	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

Remarque : TPQ - Threshold Planning Quantity (Quantité de planification seuil) RQ - Reportable Quantity (Quantité reportable)

Section 311 Catégorisation des risques (40 CFR 370)

<u>AIGU</u>	<u>CHRONIQUE</u>	<u>FEU</u>	<u>PRESSION</u>	<u>RÉACTIF</u>
Non répertorié				

Section 313 Substances chimiques toxiques (40 CFR 372.65)

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Lourdeur %</u>
Composés d'antimoine	N010	0-20%
Composés de zinc	N982	0-10%

CERCLA**Section 102(a) Substances dangereuses (40 CFR 302.4)**

<u>COMPOSANT</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Poids Total%</u>	<u>RQ (livres)</u>
Aucune	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

RCRA

Tel qu'il est fourni, ce produit ne constitue pas un déchet dangereux selon la procédure Toxicity Characteristic Leaching (Lessivage de toxicité) de l'USEPA. Toute modification physique ou chimique de ce produit peut modifier les résultats du test TCLP.

TSCA

Tous les composants sont répertoriés à l'inventaire du TSCA ou en sont exempts.

Proposition 65

Ce produit contient des substances reconnues par l'État de Californie comme provoquant le cancer et/ou entraînant une toxicité reproductive.

Réglementations canadiennes

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque des Réglementations canadiennes sur les produits contrôlés, Section 33 et la fiche de données de sécurité contiennent toutes les informations requises par cette réglementation.

Classement WHMIS- N'est pas un produit contrôlé

**Fiche signalétique COMPOSÉS DE CPVC (RIGIDE)
PASTILLES ET POUDRE****15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)****Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**

Toutes les substances présentes dans ce produit sont répertoriées dans la liste DSL des substances intérieures ou n'ont pas à y être répertoriées.

OSHA 29 CFR 1910.1017 :

Ce composé peut contenir des quantités infimes (<0,001%) de VCM. Dans des conditions de travail normales et avec une aération adéquate, ni le seuil de l'OSHA-PEL de 1 ppm (8-hr TWA), ni le seuil de l'OSHA-STEL (5,0 ppm) ne devraient être dépassés. Le lieu de travail doit être contrôlé et si le niveau dépasse tout seuil établi par le PEL ou tout niveau d'action, se reporter à l'article 29 CFR 1910.1017.

16. AUTRE INFORMATION

IMPORTANT : les informations et les données figurant dans le présent document sont considérées comme exactes et ont été compilées à partir de sources jugées fiables. Ce document est soumis à votre considération, à vos recherches et vos vérifications. L'acquéreur assume tous les risques liés à l'utilisation, la manipulation et la mise au rebut de ce produit en accord avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. **GEORGIA GULF CHEMICALS AND VINYLs, LLC NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS ET DONNÉES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.** Georgia Gulf ne sera pas responsable en cas de plainte liée à l'utilisation par toute partie ou à la confiance portée par toute partie aux informations et données figurant dans le présent document, ni dans le cas où ces informations et données seraient estimées inexactes, incomplètes ou trompeuses d'une autre manière. Ces informations concernent le produit désigné et peuvent ne pas être valables pour l'utilisation dudit produit en combinaison avec d'autres produits ou avec son traitement.

Statut MSDS : Date de révision 09/06/2011

Se substitue à la version du 16/05/2008